

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :** Rénovation et extension site embranché à Saint Romain en Gal

Rapporteur : Martine FAÏTA

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération est propriétaire d'un site embranché à St Romain en Gal. Ce site permet l'accueil d'un train dit "complet" de 22 wagons. C'est par ce site que la pâte à papier destinée à Ahlström est acheminée depuis le port de La Rochelle.

Les voies de chemin de fer ont été entièrement rénovées en 2013. En revanche, l'état des bâtiments de stockage nuit au fonctionnement du site et menace sa pérennité.

Il est proposé de mener des travaux de rénovation des bâtiments pour permettre la poursuite de l'activité et assurer la liaison ferrée existante.

Ce site revêt un caractère particulier et rare. Situé dans un environnement urbain, il se pose comme une alternative aux flux routiers et s'inscrit dans une réflexion plus large liée aux modes de transports non polluants. Sa situation trouve également un écho dans les réflexions sur la logistique urbaine et les flux du dernier kilomètre.

Les travaux projetés répondent donc aux enjeux de court terme et de plus long terme.

En plus de la rénovation du bâtiment principal, l'opération permet en effet de créer de nouveaux espaces aptes à accueillir des activités aboutissant ainsi à un ensemble proposant 2 000 m² de surface, étant entendu que le développement de l'activité sur le site intégrera la question de la sécurité routière.

Le dossier de développement du site a été présenté et accepté par le comité de pilotage du GPRA (Grand Projet Rhône Alpes) Rhône Médian. Ainsi, les opérations peuvent bénéficier d'un financement de 50 %.

Le total des travaux est évalué à 1 410 765 € HT avec une participation de 50 % (705 382 €) de la Région.

Les travaux concernent la rénovation du bâtiment existant (désamiantage, remise aux normes des installations électriques, reprise de la structure métallique, reprise des barres abimées, peinture anti-corrosion, rabotage et mise en œuvre d'un enrobé dans le bâtiment, remplacement des bardages en façade, remplacement de la couverture) et la création de 3 nouveaux espaces d'une surface totale de 958 m².

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission économie du 29 novembre 2018,

VU l'avis favorable des bureaux communautaires du 16 octobre et du 13 novembre 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le lancement de l'opération de rénovation et d'extension du site embranché à St Romain en Gal.

SOLLICITE un soutien financier auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes de 705 382 € correspondant à 50 % des dépenses prévisionnelles, dans le cadre du GPRA Rhône Médian.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018
et a été publiée le 26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat